

Au début de l'année 2010, le contrat unique d'insertion a remplacé tous les contrats aidés (CAE et contrat d'avenir).

Quelques dizaines de milliers de salariés précaires de l'Education nationale en emplois dits de vie scolaire (EVS) et sous contrats CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) ou CA (contrat d'avenir), ont pu croire que l'Etat-patron allait prendre ses responsabilités en créant un vrai statut à part entière pour les EVS dont les missions, rappelons-le sont indispensables au fonctionnement des établissements scolaires et à la socialisation des enfants handicapés. Or, la situation de ces salariés de droit privé n'a pas évolué. Ces contrats toujours en vigueur n'ont aucun intérêt pour les anciens demandeurs d'emploi. Le salaire versé maintient ces employés sous le seuil de pauvreté. A la fin de leur contrat, ils se retrouvent à la case départ, de nouveau au chômage.

Ces contrats dits aidés, qui aident surtout les employeurs publics ou privés, prévoient normalement, en contrepartie d'exonérations de cotisations sociales patronales, un véritable accompagnement de ces personnels, notamment sous la forme de formations qualifiantes et d'accompagnement vers l'emploi. Dans les faits, il n'en est rien.

L'Etat condamné à plusieurs reprises

Pour dénoncer cette situation intolérable et faire appliquer le droit, plusieurs recours en justice ont été introduits par différents collectifs de précaires soutenus par des syndicats. Ce combat pour la dignité et la justice sociale a trouvé un certain écho puisque ces recours ont débouché sur plusieurs victoires retentissantes.

L'Etat-patron est condamné pour ces manquements à ses obligations légales. Par exemple, à Angers, le 14 avril 2011, le conseil des prud'hommes a ordonné le paiement à 27 personnes d'indemnités allant de 14 000 € à 6 000 €.

Tous ces jugements favorables requalifient le CDD en CDI. Certains accordent en plus des indemnités pour le préjudice subi. L'Education nationale a bien tenté d'invoquer l'incompétence des prud'hommes mais ces effets de manches n'ont pas abouti. Les prud'hommes sont compétents, puisque les EVS sont des contrats de droit privé.

Sur la question essentielle du droit à la formation, la jurisprudence est favorable aux EVS car la Cour de cassation, dans un arrêt de 2012 qui requalifie des contrats d'EVS en CDI, dispose en outre que l'adaptation au poste ne peut être considérée comme une véritable formation.

Rapport de force pour un autre service public d'éducation

Même si ces victoires devant les tribunaux sont d'une importance considérable, nous ne devons pas faire l'économie d'une véritable réflexion sur le modèle de service public d'éducation que nous voulons. Seule la mise en place d'un véritable rapport de force social mettra un coup d'arrêt à la précarité galopante dans l'administration. A nous de faire en sorte que ces décisions de justice aboutissent à une mobilisation de l'ensemble des personnels précaires et fonctionnaires.

Ce sera l'une des revendications que les syndicats de la CNT Solidarité-Ouvrière porteront le 31 janvier dans la rue, lors de la journée de grève nationale dans la Fonction publique.

8 & 9 Juin : 2^e édition de la Foire à l'Autogestion

La crise que nous traversons est loin d'être finie. Il s'agit non seulement d'une crise économique mais aussi d'une crise politique. Le capitalisme désagrège les sociétés et précipite la planète dans une catastrophe écologique. Les Etats organisent ce système prédateur.

Pour nous, l'autogestion est un outil pour une alternative sociale, économique et politique. N'attendons pas que les réponses tombent d'en haut, mais remettons en question notre manière de produire et construisons des réseaux de solidarité concrète, afin de reprendre nos vies en main.

En juin 2012, l'autogestion a été au cœur d'un événement festif et populaire, la Foire à l'autogestion. Une soixantaine de structures coopératives, politiques, syndicales et associatives y ont participé, attirant 1300 visiteurs à Paris et à Montreuil.

Et si, cette année, on élargissait tous azimuts ? Nous proposons aux autogestionnaires de tout l'Hexagone – et en particulier aux groupes locaux des structures adhérentes à la Foire – de s'appuyer sur la Foire 2013 pour contribuer à faire revivre cette grande idée dans le débat public. Cela peut consister en l'organisation d'une conférence, d'une projection-débat ou de tout événement local qui mette en avant l'autogestion.

Le site www.foire-autogestion.org informera de toutes les initiatives qui voudront s'inscrire dans ce cadre.

Pour sa 2^e édition, la Foire à l'autogestion des 8 et 9 juin reviendra sur les questions de la reprise en mains de la production, mais aussi sur l'auto-organisation des luttes et le rôle d'un syndicalisme autogestionnaire. Dans le même temps, elle

s'efforcera de faire davantage de place aux thématiques féministes et d'habitat. Autour des grands forums de débat, nous visons davantage d'ateliers pratiques, techniques et manuels, car la Foire à l'autogestion ne doit pas être qu'un lieu de parloteries ! Davantage de culture et de détente également, avec un aspect plus festif. Et, comme l'an dernier, des stands, un espace radio, un cycle de projection vidéo, un concert, une librairie, un espace enfants...

Tout cela dépendra de l'implication des militants et des organisations autogestionnaires car, comme l'an passé, l'événement reposera exclusivement sur le bénévolat et l'auto-financement. Nous en appelons donc aux bonnes volontés.

L'autogestion sera joyeuse ou ne sera pas !

Information et contact sur www.foire-autogestion.org

SOLIDARITÉ



OUVRIÈRE



DROIT DES TRAVAILLEURS : Le MEDEF impose sa logique

Un accord sur la flexibilité au travail a été trouvé entre ceux qui aiment s'appeler « les partenaires sociaux » : CFDT, CFTC et CFE-CGC prennent, une nouvelle fois, la responsabilité d'une remise en cause des droits protecteurs des travailleurs.

Sur les cinq confédérations de salariés représentées dans ces négociations il fallait trois signataires. Malgré le refus de deux des trois plus grosses confédérations, CGT et FO, l'accord devrait être validé !

A noter au passage qu'en application des nouvelles règles de représentativité syndicale, la CFTC pourrait se voir exclue de ce type de négociation interprofessionnelle dès la fin 2013. De plus, la CFE-CGC est un syndicat catégoriel ne concernant que les cadres. C'est dire le niveau de validité de l'accord ! Mais celui-ci fait plaisir à nos chers dirigeants. L'Etat-PS est content car il peut se féliciter du « renouveau du dialogue social », les dirigeants économiques aussi car les « partenaires sociaux » acceptent de faire sauter les soi-disant blocages réglementaires de l'économie. Les agences de notation applaudissent !

Faciliter les restructurations et contourner les plans sociaux

Ainsi, les accords de « maintien dans l'emploi » sont entérinés. En cas de « graves difficultés conjoncturelles », les entreprises pourront modifier salaires et temps de travail si elles s'engagent à ne pas licencier pendant la durée de l'accord (deux ans maximum). En cas de refus d'un salarié, celui-ci pourra être licencié pour motif économique mais à titre individuel et non dans un cadre collectif. Désormais, les licenciements, ne pourront être

contestés que pendant deux ans et non cinq ans comme jusqu'à maintenant.

L'accord prévoit aussi de faciliter les plans sociaux, de limiter les recours aux prud'hommes et de ne plus pouvoir annuler des décisions pour non-respect des procédures.

Dans le même registre, la restructuration interne est facilitée avec la possibilité de licencier pour motif personnel le salarié refusant une mobilité : encore un contournement du licenciement économique.

Du côté des contrats, le CDI intermittent se généralise un peu plus, résumant à lui seul l'esprit de l'accord : n'utiliser et payer le salarié que dans les périodes de pleine productivité. Pourquoi ne pas étendre le système aux dividendes ? On pourrait les verser uniquement sur les périodes de l'année de pleine productivité ! Mais l'argent roi trône toujours et l'humain-marchandise n'a qu'à s'adapter. La fameuse surcotisation chômage des contrats courts (CDD) est bien mise en place mais « elle ne fera pas trop mal » a déclaré le patron de la CGPME. En effet, elle ne coûtera pas grand chose (110 millions d'euros) au regard de ce que rapportera sa contrepartie : une exonération de cotisation patronale d'assurance chômage pendant trois mois pour l'embauche en CDI d'un salarié de moins de 26 ans (150 millions d'euros).

Autre contrepartie pour les salariés, la généralisation d'une complémentaire santé financée pour moitié par les

patrons est validée mais elle est soumise à négociation branche par branche. Les « partenaires sociaux » ont jusqu'au 1^{er} janvier 2016 pour se mettre d'accord. La mesure créant des « droits rechargeables à l'assurance chômage » devra aussi attendre la nouvelle convention d'assurance chômage. .

Construire les résistances

Encore une fois, l'actualité sociale nous montre que nous, les travailleurs, devons nous organiser pour contrer les reculs que le patronat ne cesse de nous imposer. Nous avons besoin de nous unir et de construire la lutte. Il n'est pas question pour nous de croire aux discours sur l'unité nationale ou la fin de la lutte des classes au nom d'une crise « sans précédent » comme ils disent. La question est de savoir comment on répartit les richesses dans ce pays. Met-on fin à la financiarisation qui étouffe l'économie réelle en gavant toujours plus quelques individus et en massacrant des pans entiers de l'économie (comme l'industrie) ainsi que la nature pour se concentrer sur la satisfaction des besoins humains de l'ensemble de la population ? Ou fait-on le choix de ne pas toucher aux puissances en demandant à la population toujours plus d'efforts comme cet accord qui détruit encore quelques-unes de nos protections sociales ?

Reconquête ou sacrifice ?



Syndicalisme international : nous construisons l'avenir !

Cet appel est lancé par des organisations syndicales d'Europe, d'Afrique, d'Amérique ; nos affiliations ou non-affiliation internationales sont diverses : membres de la Confédération Syndicale Internationale, membres de la Fédération Syndicale Mondiale, membres d'aucune de ces deux organisations, participant à des réseaux syndicaux internationaux divers, etc. Il s'adresse à toutes les organisations syndicales qui se reconnaissent dans le syndicalisme de luttes, la démocratie ouvrière, l'auto-organisation des travailleurs et des travailleuses, et la nécessité de transformation sociale.

« La crise du système capitaliste a des conséquences dans le monde entier.

Les crises économiques, financières, écologiques et sociales s'entremêlent et s'auto-alimentent. Cette crise globale du capitalisme montre l'impasse d'un développement basé sur un partage de plus en plus inégal de la richesse produite, la déréglementation financière, le libre-échange généralisé et le mépris des impératifs écologiques ».

(Les syndicats organisateurs développent une analyse de la crise à laquelle la CNT Solidarité ouvrière souscrit largement).

Le syndicalisme dont nous nous revendiquons ne saurait cautionner des pactes avec les pouvoirs en place pour valider des mesures antisociales. Le syndicalisme a la responsabilité d'organiser la résistance à l'échelle internationale, pour construire à travers les luttes la nécessaire transformation sociale. (...)

Nous revendiquons l'extension, la démocratisation et l'appropriation sociale du service public (éducation, santé, transport, énergie, eau, logement, etc.). La libre circulation des personnes et l'égalité des droits sociaux et politiques de tous et toutes, indépendamment de la nationalité, de l'origine, du sexe, font partie de nos objectifs

Notre syndicalisme allie la défense des intérêts immédiats des travailleurs et travailleuses, et la volonté de changement social profond.

Il ne se limite pas au champ revendicatif économique, il englobe des sujets comme le droit au logement, à la terre, l'égalité entre hommes et femmes, l'antiracisme, l'écologie, l'anticolonialisme, etc.

Les intérêts que nous défendons sont ceux de la classe ouvrière (travailleurs et travailleuses en activité ou en retraite, chômeurs et chômeuses, jeunes en formation). Ils s'articulent avec ceux des peuples de toutes les régions du monde. En cela, nous nous opposons frontalement au patronat, aux gouvernements et institutions qui sont à son service, et nous revendiquons notre autonomie vis-à-vis de toute organisation politique.

Des organisations syndicales internationales existent ; des réseaux syndicaux ont été créés sur des champs professionnels ou géographiques. D'une région du monde à l'autre, nos histoires syndicales, nos structura-

tions syndicales, nos affiliations syndicales, sont différentes. Mais, nous partageons ce qui est essentiel : nous sommes déterminé-es à avancer dans la coordination du syndicalisme de lutte, au plan international. La rencontre que nous organisons en mars 2013 s'inscrit dans cette démarche.

En organisant cette rencontre, nous n'avons pas la prétention de déclarer la constitution d'une nouvelle organisation internationale ! Nous voulons renforcer, élargir, rendre plus efficace, un réseau du syndicalisme offensif, démocratique, autonome, alternatif, internationaliste.

Nous voulons partager nos expériences, s'enrichir des résistances et acquis de tous, construire l'unité à travers les frontières, mettre en oeuvre la solidarité internationale des travailleurs et travailleuses. Face à la crise qui frappe les populations de tous les pays, et dont le capitalisme est responsable, il est nécessaire de coordonner et unifier nos luttes. Nous appelons les collectifs syndicaux à nous rejoindre pour construire cette unité d'action syndicale, nécessaire pour combattre les reculs sociaux, conquérir de nouveaux droits, et construire une société différente.

Cette démarche, nous voulons la construire pas à pas, avec toutes les organisations syndicales de lutte, pour qui le système capitaliste n'est pas le mode d'organisation indépassable pour nos sociétés, et qui construisent le changement à travers les luttes collectives quotidiennes et les réflexions sur la société que nous voulons pour demain.

Pour cette rencontre internationale de mars 2013, nous avons des propositions d'objectifs. Mais c'est ensemble que nous les définirons et que nous pourrons les mettre en oeuvre :

- Mettre en oeuvre, dans la durée, des actions de solidarité syndicale, ciblées sur un ou deux pays.
- Intervenir de manière unitaire et coordonnée pour appuyer des luttes et des campagnes internationales préexistantes ...
- Renforcer et étendre le travail international mené dans les secteurs professionnels (...) et sur des questions interprofessionnelles (...)
- Décider ensemble des moyens matériels nécessaires à la réussite de nos projets communs.

Si la démarche vous intéresse, si le projet vous paraît utile et si votre organisation pense participer à cette rencontre internationale

syndicalisme.inter@solidaires.org

internacional@cspconlutas.org.br

Union syndicale Solidaires : Christian Mahieux

Central Sindical e Popular Conlutas : Dirceu Travesso

Organisation Démocratique du Travail : Ali Lofti

Confederacion General del Trabajo : Jacinto Ceacero Cubillo

LA BOURSE DES TRAVAILLEURS

SMIC

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le smic est à 9,43 € brut de l'heure.

Soit 1 430,22 € brut ou 1 120,43 € net par mois pour 35 h/semaine.

FONCTIONNAIRES

Minimum de traitement dans la fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2013

1 430,76 € brut par mois

AIDE JURIDICTIONNELLE

Plafonds de ressources mensuelles observés sur l'année civile précédente :

Aide totale : 929 €

Aide partielle : 1393 €

Majoration de 167 € pour les deux premières personnes à charge et de 106 € pour les suivantes.

INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION

Décembre 2012 +0,3%

Sur un an, en moyenne annuelle +2% (+2,1% en 2011)

TAUX DE COMPETENCE CONSEIL DE PRUD'HOMMES

Au 18/01/2013

En dernier ressort (pourvoi en cassation) ≤ 4 000 €

En premier ressort (appel) > 4 000,00 €